

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification des limites territoriales entre les communes de Langres et Saints-Geosmes

Par arrêté n° 52-2025-12-00133 du 23 décembre 2025, est prescrite, du mardi 13 janvier 2026 à 9h00 au jeudi 29 janvier 2026 à 18h00, une enquête publique relative à une demande de modification des limites territoriales entre les communes de Langres et Saints-Geosmes. Cette enquête, ouverte en mairie de Langres et Saints-Geosmes, est organisée dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur le site internet de la mairie de Langres :
<https://langres.fr/enquete-publique-nouvelle-gendarmerie-et-limites-communales/>
- sur le site internet de la mairie de Saints-Geosmes : <https://www.saints-geosmes.com/>
- sur le site internet de la Préfecture :
<https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé aux mairies de Langres et Saints-Geosmes pendant toute sa durée. Le registre sera ouvert par le commissaire enquêteur le premier jour de l'enquête et clos par celui-ci à la fin de l'enquête. Les personnes intéressées pourront y consigner leurs observations, propositions ou contre-propositions ou les adresser par correspondance :

- à la mairie de Langres - place de l'Hôtel de Ville 52200 Langres - à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera au registre lors des permanences prévues aux dates indiquées ci-dessous ;
- par mail à l'adresse : pref-enquete-publique@haute-marne.gouv.fr

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 29 janvier 2026 à 18h00.

M. Dario ZUGNO, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

Mairie de Langres :

- **le mardi 13 janvier 2026 de 14h00 à 17h00**
- **le mercredi 21 janvier 2026 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 29 janvier 2026 de 9h00 à 12h00**

Mairie de Saints-Geosmes :

- **le mardi 13 janvier 2026 de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 21 janvier 2026 de 14h00 à 17h00**
- **le jeudi 29 janvier 2026 de 15h00 à 18h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau des collectivités locales et de l'intercommunalité) et en mairie de Langres et de Saints-Geosmes. Ils seront également consultables sur les sites Internet de la préfecture, des communes de Langres et Saints-Geosmes à l'issue de l'enquête.